

Sylvain Godinot*

Le Plan climat 2004 s'en remet aux bonnes volontés

70 Le Plan climat 2004 est au moins le sixième programme gouvernemental de réduction des émissions de gaz à effet de serre que la France établit depuis 1990. Très critiqué pour la faiblesse des mesures qu'il préconise, ce plan offre tout de même la particularité de donner une impulsion inédite aux particuliers et aux collectivités qui veulent « faire quelque chose ».

L'annonce, plusieurs fois repoussée, du Plan climat 2004 a été le baptême du feu du nouveau ministre français de l'Ecologie et du développement durable, Serge Lepeltier. Il a bataillé en vain au sein de son gouvernement pour sauver ce qui devait être la mesure phare de ce plan : un système de « bonus-malus » fiscal à l'achat de véhicules en fonction de leurs émissions de CO₂.

Ce Plan climat¹ dresse la liste des politiques et des mesures que le Gouvernement Raffarin doit mettre en œuvre pour permettre à la France d'atteindre l'objectif du protocole de Kyoto de stabilisation de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. En 2001, les estimations semblaient indiquer que la France était sur les bons rails pour respecter son engagement. Cependant, comme chez la plupart des voisins européens, l'explosion des émissions des secteurs des transports, du résidentiel et du tertiaire, qui étaient jusqu'ici compensée par les progrès réalisés dans l'industrie et les forêts, risque de faire dérailler la politique climatique française.

Le précédent gouvernement avait adopté un Programme national de lutte contre le changement climatique (PNLCC) en 2000, centré sur la contrainte de l'Etat : 40 % de la réduction d'émissions visée devaient être obtenus par la taxation, notamment de l'énergie. Les mesures réglementaires et de sensibilisation venaient en complément. Les arbitrages fiscaux et le manque de volontarisme politique ont successivement réduit ce programme à un vœu pieux ; le Réseau Action Climat



France évalue sa mise en œuvre à 10 % des objectifs fixés².

Très critiqué pour son manque d'ambition, le Plan climat 2004 exclut toute taxation. Ce sont des mécanismes de marché (certificats d'économies d'énergie) et les engagements volontaires des industriels qui la remplacent. Sur l'aspect réglementaire, les mesures contraignantes proviennent très largement d'une nécessaire mise en conformité avec les directives européennes : affichage énergétique des bâtiments³, développement des biocarburants, etc. Mais ces directives sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables sont mises en avant alors que les obstacles nationaux à leur développement persistent. Parmi ces obstacles figurent la faiblesse du tarif d'achat de l'électricité produite par le bois et les blocages administratifs sur l'éolien.

Plus grave, le plan abandonne le secteur le plus préoccupant, celui des transports : la taxation des poids lourds reste au placard et les subventions aux transports en commun ne sont pas rétablies. Pourtant, les premières annonces de ce plan visaient l'objectif à long terme de la communauté scientifique de diviser par quatre les émissions de la France !

Parmi ses rares volets positifs, on note la priorité donnée à la communication vers tous les acteurs, notamment le consommateur grâce à l'extension de l'étiquette Energie : électroménager élargi, voitures et bâtiments. Les collectivités, quasi absentes du PNLCC, pourront bénéficier d'un soutien méthodologique de l'Etat pour définir des plans climat territoriaux. Et l'Etat intégrera mieux la problématique énergétique dans ses marchés publics. Une logique qui consiste à mettre chacun devant ses responsabilités, du citoyen en passant par la collectivité, la fédération d'industries, l'Etat et jusqu'à l'Union européenne. Mais l'Etat joue-t-il encore son rôle en refusant d'aller au-delà de l'incitatif ?

Concrètement en effet, il se défausse sur ses services techniques : c'est à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) qu'incombe la majorité de l'effort de mise en œuvre des mesures, alors qu'elle subit une forte contrainte budgétaire : -30 % en 2004.

La petite lueur d'espoir réside dans une mobilisation sans précédent des différents acteurs, notamment les collectivités et les particuliers, qui pourraient créer des rapports de force favorables à échelle plus locale. Un soutien accru de régions comme l'Alsace et Rhône-Alpes aux énergies renouvelables ou aux constructions publiques très performantes semble dans l'air du temps. On se trouverait alors dans une configuration analogue à celle qui existe aux Etats-Unis, où certains Etats sont plus proactifs que le gouvernement fédéral. L'autre espoir viendrait d'un renforcement de la réglementation européenne, que la France annonce vouloir pousser... A suivre de près. ■

*L'Etat
joue-t-il
encore son
rôle ?*

* Administrateur du Réseau Action Climat France (RAC-F), Sylvain Godinot est conseiller en énergies renouvelables à l'organisation Hespul, à Villeurbanne, en France.

1) En ligne en version intégrale et en résumé sur le site de la mission interministérielle de l'effet de serre (Mies) : www.effet-de-serre.gouv.fr

2) Pour les analyses du Réseau Action Climat France sur la politique climatique française, voir : www.rac-f.org/rubrique.php?id_rubrique=88

3) LaRevueDurable. L'étiquette Energie pour les bâtiments est pour demain. In LaRevueDurable, Adapter les bâtiments au froid et aux canicules, février-mars 2004 (9) : 22-27.